

## Les audioprothésistes indignés des propos outranciers de la directrice de Santéclair devant la DGCCRF

**L'UNSAF découvre avec stupeur les vidéos d'un atelier de la DGCCRF intitulé « Santé : fonctionnement du marché et information du consommateur », mis en ligne sur le site du ministère des Finances, parmi lesquelles se trouve celle de l'intervention de Marianne Binst, directrice de Santéclair.**

Dans cette vidéo<sup>1</sup> de 34 minutes, devant un parterre de personnalités (avocats, membres de la DGCCRF, du Ministère de la santé, de la Haute autorité de santé...), Mme Binst ne se contente pas d'égrener ses contrevérités, hélas habituelles, sur le secteur de l'audioprothèse, mais dévoile la réalité de ses arrière-pensées.

Elle indique qu'elle « traite plutôt la santé comme un sujet de consommation » et que son objectif est bien de rationner les soins pour les plus modestes, « les clients de la MAAF par exemple », afin de maximiser ses marges et celles de ses courtiers. Ainsi, la stratégie commerciale de la directrice de Santéclair exclut toute amélioration pour ses adhérents : « Chaque audioprothèse coûte à peu près 1500€, 3000€ voire 4000€ les deux oreilles si vous vous mettez à être la seule assurance complémentaire santé qui les rembourse 1500€ par oreille, vous êtes sûr que demain tous les malentendants s'inscrivent chez vous. Donc, par ailleurs ce n'est pas souhaitable pour la complémentaire santé ». Et elle fait du reste à charge son credo : « Pour être tout à fait franche, là où on réussit bien, c'est quand les gens ont du reste à charge ».

Plutôt que de participer à l'amélioration de la trop faible prise de l'audioprothèse, Mme Binst préfère répandre des contrevérités sur la qualification et le revenu des audioprothésistes : « Ca fait 1200 € de marge par oreille, les deux oreilles 2400 €, vous passez en moyenne 3 heures y compris les réglages : ça fait 800 € de l'heure ». L'UNSAF rappelle que les audioprothésistes ne gagnent pas « 800 € de l'heure », comme s'évertue, une fois de plus, à vouloir le faire croire avec malveillance Mme Binst, car le prix de l'audioprothèse comporte, outre le coût de l'appareil lui-même, l'adaptation initiale et le suivi illimité durant la vie de l'appareil. Ainsi, il s'agit de 12 à 15 heures de travail sur une durée moyenne de cinq ans pendant lesquelles le professionnel va mobiliser les moyens de son laboratoire, un secrétariat et un plateau technique de haut niveau représentant de lourds investissements d'au moins 50 000 €.

Ainsi, alors que l'UNSAF propose depuis plusieurs années, une concertation de l'ensemble des acteurs en vue de l'amélioration de la prise en charge et des pratiques, il lui faut lutter contre la désinformation incessante des médias et administrations, comme le montre cet exemple. De plus, l'UNSAF estime que de tels propos et attaques répétés concourent au renoncement aux soins de patients déstabilisés dans leur relation avec les professionnels de santé en général et les audioprothésistes en particulier.

**L'UNSAF fait part de son indignation, pour ne pas dire son écœurement, devant de tels propos et les stratégies qu'ils mettent en lumière, tant envers les professionnels de santé qu'envers les patients.** L'UNSAF ne saurait imaginer que les actionnaires de Santéclair puissent cautionner ces agissements qui les décrédibilise.

**L'UNSAF demande aux actionnaires de Santéclair de condamner officiellement ces propos et de se désolidariser de Mme Binst.**

---

<sup>1</sup> « Quel avenir pour les plates-formes de soins ? », Marianne BINST, directrice générale du groupe Santéclair : [http://video.finances.gouv.fr/lecteur\\_video\\_biecran/type/pr/id/6c4bba70974d163ae84644b61f5aed/key/hOeOceRvCV2lqwCvpFOc/lang/fr](http://video.finances.gouv.fr/lecteur_video_biecran/type/pr/id/6c4bba70974d163ae84644b61f5aed/key/hOeOceRvCV2lqwCvpFOc/lang/fr)  
Retranscription intégrale : <http://www.unsaf.org/doc/Retranscription-Marianne-Binst-DGCCRF-Atelier-du-25-septembre-2012.pdf>

## À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF), né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession, est l'organisme professionnel représentatif des 3 100 audioprothésistes. Il siège notamment à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)

## Contact Presse

---

Erika Nardeux  
erika.nardeux@orange.fr  
Tél. 06.50.96.37.74